

Accord annonce une modification à sa facilité bancaire

TORONTO--(BUSINESS WIRE)--December 22, 2025--Accord Financial Corp. (« Accord » ou la « société ») (TSX – ACD) annonce aujourd’hui avoir modifié sa facilité de crédit renouvelable garantie de premier rang (la « facilité bancaire »), prolongeant la date d’échéance jusqu’au 27 février 2026. Cette modification fait suite à une récente prolongation à court terme annoncée le 15 décembre 2025.

Conformément à la modification, l'engagement total au titre de la facilité bancaire passera de 205 millions de dollars à 190 millions de dollars. La modification comprend également des jalons liés aux ventes d'actifs proposées, le produit net devant être utilisé pour rembourser l'endettement bancaire.

Comme il a été indiqué dans les documents publics déposés par la société, celle-ci a collaboré avec des conseillers financiers pour mettre en œuvre un large éventail d’initiatives stratégiques visant à rembourser ou à refinancer ses titres de créance impayés, à simplifier davantage les activités et à renforcer le bilan.

M. Simon Hitzig, président et chef de la direction, déclare : « La modification donne le temps de poursuivre notre plan de refinancement annoncé précédemment, qui comprend la vente de la majorité des prêts d’Accord Financial, Inc., l’extension des débentures subordonnées non garanties de la société (les « débentures ») et le refinancement final de l’encours de la dette de la société ». Et M. Hitzig d'ajouter : « Après la finalisation de ces initiatives, la société se concentrera exclusivement sur les PME canadiennes, un secteur dans lequel Accord est un chef de file depuis 1978 ».

À propos d'Accord Financial Corp.

Accord Financial est l'une des sociétés de financement commercial les plus dynamiques d'Amérique du Nord qui offre des solutions de financement rapides et polyvalentes, notamment des prêts fondés sur l'actif, l'affacturage, le financement des stocks, le financement de l'équipement (Canada), le financement commercial et le financement cinématographique/médiatique. En tirant parti de notre combinaison unique d'expérience approfondie et de pensée indépendante, nous concevons des solutions financières gagnantes pour les PME afin que nos clients puissent prospérer.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter www.accordfinancial.com.

Déclarations prospectives

Le présent communiqué contient certaines « déclarations prospectives » et certaines « informations prospectives » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les déclarations prospectives peuvent généralement être identifiées par l'utilisation de termes prospectifs tels que « peut », « expression du futur », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « anticipe », « croit », « continue », « prévoit » ou des termes similaires. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse comprennent, sans s'y limiter, les déclarations, les convictions, les attentes ou les intentions de la direction concernant la situation financière de la société et sa capacité à rembourser ou à refinancer ses dettes en cours. Les déclarations prospectives sont fondées sur des prévisions de résultats futurs, des estimations de montants qui ne peuvent encore être déterminés et des hypothèses qui, bien que jugées raisonnables par la direction, sont intrinsèquement soumises à d'importantes incertitudes et contingences commerciales, économiques et concurrentielles. Les déclarations prospectives sont soumises à divers risques et incertitudes, y compris, mais sans s'y limiter, le risque que les modifications apportées aux débentures ne soient pas menées à bien pour quelque raison que ce soit, les risques applicables à tout titre de créance, y compris le risque que la société ne soit pas en mesure de payer les intérêts et/ou de rembourser le capital impayé au titre des débentures à leur échéance, les risques que le plan de refinancement de la société ne puisse être réalisé à des conditions acceptables ou ne puisse être réalisé du tout, et les risques que la société ou les détenteurs de débentures ne puissent réaliser les avantages escomptés des modifications apportées aux débentures, y compris le remboursement final des débentures, même si les modifications apportées aux débentures sont mises en œuvre. Si tout ou partie des dettes en cours de la société ne sont pas renouvelées ou remplacées à leur échéance, et si la société ne parvient pas à générer des capitaux supplémentaires à partir de la vente d'actifs de son portefeuille et/ou d'unités commerciales et d'autres arrangements de financement alternatifs pour les rembourser à des conditions acceptables pour la société, ou ne parvient pas à les rembourser du tout, la société pourrait ne pas être en mesure de continuer à financer ses activités et à poursuivre ses activités. Pour une analyse détaillée des facteurs de risque touchant Accord, veuillez consulter le dernier formulaire d'information annuel et le dernier rapport de gestion d'Accord. Ces informations prospectives représentent le meilleur jugement de la direction sur la base des informations actuellement disponibles. Aucune déclaration prospective ne peut être garantie et les résultats futurs effectifs peuvent varier considérablement. Par conséquent, les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment aux déclarations ou informations prospectives.

Le texte du communiqué issu d'une traduction ne doit d'aucune manière être considéré comme officiel. La seule version du communiqué qui fasse foi est celle du communiqué dans sa langue d'origine. La traduction devra toujours être confrontée au texte source, qui fera jurisprudence.

Contacts

Irene Eddy
Vice-présidente principale, directrice financière
Accord Financial Corp.
602 – 40 Eglinton Avenue East
Toronto, ON M4P 3A2
(416) 961-0304
ieddy@accordfinancial.com